



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
11/12/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2018-KKP-1686

1. Intitulé du projet

Aménagement des rues du 8 mai 1945 et de la Feyssine, de la place des Buers et de la rue de la Boube prolongée à Villeurbanne

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole de Lyon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

SACCO Cécile, DDUCV / Direction de la Maitrise d'Ouvrage Urbaine / Responsable de
service Espaces publics et infrastructures – équipe 1

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 6 9 7 7 0 0 0 1 9

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6a Infrastructures routières classées dans le domaine public routier	- 1 850 ml pour les rues du 8 mai 1945 et de la Feyssine (axe structurant de voirie) : voies existantes concernées par des élargissements d'assiette dans le cadre du projet - 560 ml pour la rue de la Boube prolongée (voie de desserte) : la rue de la Boube existe actuellement sur 150 ml son assiette sera modifiée et prolongée en lien avec le NPNRU des Buers - 1 300 m ² pour la place des Buers dans sa dimension actuelle pouvant être agrandie d'environ 400 m ² dans le cadre du projet

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Se reporter à l'annexe B

4.2 Objectifs du projet

Se reporter à l'annexe B

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les séquences du projet et les principales temporalités associées sont présentées dans l'annexe A.

Que ce soit pour les travaux de court terme (2019/2020), de moyen terme (2021/2023) ou de long terme, les travaux vont se dérouler par séquence avec deux étapes principales :

- intervention des différents gestionnaires de réseaux concernés pour : l'enfouissement des réseaux aériens encore existants, la rénovation des réseaux souterrains existants qui le nécessitent ;
- démolition des revêtements existants, décaissement, réalisation des structures de chaussée, et des aménagements de surface ; cette seconde étapes comprend également pour les aménagements de moyen terme (séquence 2, 3, 4a) et de long terme (séquence 1 et 5) la création des dispositifs d'infiltration des eaux pluviales.

Une circulation publique sera maintenue pendant la durée des travaux sur les voies publiques existantes, toutefois les travaux nécessiteront la mise en place d'alternat sou de sens uniques ; des fermetures ponctuelles pourront également être effectuées. Pendant les phases de mise à sens unique ou de fermetures ponctuelles, des déviations seront mises en place à l'échelle du quartier sur les voies situées à proximité. Un plan de communication riverains sera mis en œuvre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les séquences du projet et les principales temporalités associées sont présentées dans l'annexe A.

L'axe structurant (les rues du 8 mai 1945 et de la Feysine) sera maintenu à double sens et sera doté sur la totalité de son linéaire d'aménagements cyclables (bandes ou pistes cyclables selon les séquences) dédiés et continus et ce dès l'achèvement des travaux de moyen terme. Les travaux de moyen et long termes permettront également d'offrir des espaces plus confortables pour les piétons et de renforcer les plantations sur le domaine public notamment les plantations d'arbres. Celles-ci contribueront non seulement à l'amélioration du cadre de vie mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur urbain.

De même l'infiltration des eaux pluviales dans le cadre des aménagements de moyen et long termes permettra de décharger le réseau unitaire d'assainissement.

On peut constater sur cet axe structurant notamment aux abords de la porte de Croix Luizet des remontées de files. L'opération entend avoir un impact nul ou faible sur les conditions de circulation des véhicules à trafic constant. En revanche, l'opération vise à favoriser le développement des mobilités alternatives : développement d'aménagements cyclables dès le court terme, amélioration du confort des arrêts de transports en commun et des cheminements piétons à moyen et long terme.

La vocation piétonne de la place des Buers sera maintenue voire renforcée tout comme son paysagement.

La rue de la Boube prolongée constituera une voie de desserte résidentielle dont le tracé favorisera l'intervention des services publics. Elle sera réglementée en zone apaisée et ses caractéristiques d'aménagement seront en cohérence avec ce statut (largeur de chaussée limitée, cheminements piétons lisibles et continus, paysagement, etc.).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre de l'infiltration des eaux pluviales l'opération devrait faire l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Pour les aménagements de long terme, séquences 1 et 5, le projet pourrait faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique en vue d'expropriation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie générale de l'opération :	55 050 à 59 310 m ²
- dont superficie de base aménagement court et moyen terme	55 050 m ²
- dont superficie complémentaire potentielle court terme et moyen terme	900 m ²
- dont superficie complémentaire potentielle élargissement long terme	3 360 m ²
Linéaire de voirie :	
- rues du 8 mai 1945 et de la Feysine (axe structurant de voirie) :	1 850 ml
- rue de la Boube prolongée (voie de desserte) :	560 ml (dont 150 ml existant)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rues de la Feysine, du 8 mai 1945, de la Boube et place des Buers dans leur intégralité, y compris les carrefours avec les voies adjacentes

Les parcelles cadastrales impactées sont présentées dans l'annexe B

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 5 ° 4 7 ' 0 5 " 86 Lat. 0 4 ° 5 3 ' 2 0 " 43

Point d'arrivée :

Long. 4 5 ° 4 6 ' 0 9 " 76 Lat. 0 4 ° 5 3 ' 4 7 " 84

Communes traversées :

Villeurbanne

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la Communauté urbaine de Lyon approuvé par délibération n°2011-2250 du 23 mai 2011.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques d'inondation du Grand Lyon secteur Lyon - Villeurbanne approuvé le 2 mars 2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Métropole de Lyon a missionné BURGEAP pour la réalisation d'un diagnostic environnemental du milieu souterrain qui fait ressortir quelques points de vigilance, la synthèse est présentée dans l'annexe B
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extrémité nord du projet se situe à environ 255m du site "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La structure de chaussée sera constituée de grave naturelle ou recyclée. Les enrobés et bordures seront composés en tout ou partie de ressources naturelles du sol ou du sous-sol : dérivés pétroliers, roche (granulats, bordures granit)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Milieu urbain anthropisé
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Milieu urbain anthropisé

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	uniquement en ce qui concerne les points de vigilance issus du diagnostic environnemental du milieu souterrain, lesquels feront l'objet d'un traitement adapté en cohérence avec la destination du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRNI : - pour partie en zone d'inondation rapide par rupture de digue (digue du périphérique Laurent Bonnevey) - pour le reste en zone de remontée potentielle de nappe et réseau (hors zone inondée)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne génère pas d'augmentation de trafic. Le projet va dans le sens de favoriser les déplacements alternatifs à travers son volet modes actifs.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet va dans le sens de favoriser les déplacements alternatifs à travers son volet modes actifs. Le projet est situé dans les zones de bruit liées aux infrastructures routières (A42, périphérique Laurent Bonnevey, avenues Roger Salengro et Albert Einstein, rues de la Feyssine, du 8 mai 1945, de Pressensé, etc.).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase des travaux et compte tenu de la densité urbaine, les rejets dans l'air et les nuisances olfactives liées au chantier seront minimisées.</p> <p>L'augmentation probable du trafic produira des odeurs / nuisances olfactives, toutefois cette augmentation n'est pas liée au présent projet, mais aux projets immobiliers qui se développent dans le quartier.</p> <p>Le projet va dans le sens de favoriser les déplacements alternatifs à travers son volet modes actifs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seul le prolongement de la rue de la Boube (410ml) induira une augmentation des surfaces éclairées.</p> <p>Le projet s'accompagne pour les temporalités de moyen et long termes d'une rénovation de l'éclairage public existant ; dans ce cadre une amélioration est attendue par l'usage d'un matériel neuf performant. Les émissions lumineuses seront réduites par l'usage des dernières technologies disponibles.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase des travaux et compte tenu de la densité urbaine, les rejets polluants dans l'air et les poussières liés au chantier seront minimisées.</p> <p>L'augmentation probable du trafic produira des rejets polluants dans l'air, toutefois cette augmentation n'est pas liée au présent projet, mais aux projets immobiliers qui se développent dans le quartier.</p> <p>Le projet va dans le sens de favoriser les déplacements alternatifs à travers son volet modes actifs.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pour les travaux de court terme le projet n'apporte pas de modification (rejet des eaux pluviales au réseau unitaire).</p> <p>Pour les travaux à moyen et long terme, le projet prévoit l'infiltration des eaux pluviales sur le site lesquelles sont aujourd'hui collectées dans le réseau d'assainissement unitaire.</p> <p>L'infiltration se fera dans les horizons superficiels du sol.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet ne génère que des effluents pluviaux (eaux de ruissellement).</p> <p>Pour les travaux de court terme la situation existante n'est pas modifiée. Pour les travaux réalisés à moyen et long terme le projet prévoit la restitution des eaux de ruissellements au sol par leur infiltration dans les horizons superficiels du sol.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux la réalisation des terrassements pour la reprise / création de la structure de chaussée générera des déchets. La gestion des déchets du chantier sera organisée, des mesures spécifiques seront mises en place pour favoriser dans le respect de la réglementation la réutilisation des déchets (évacuation en centre de valorisation), les autres déchets seront orientés vers les filières adaptés à leur nature.</p> <p>En phase d'exploitation le projet n'engendre pas la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permettra (notamment à travers les élargissements d'emprise du domaine public) de faciliter les déplacements piétons par la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des cheminements concernés par les travaux, ainsi que les déplacements à vélos par la création d'aménagement cyclable continu sur l'ensemble de l'axe principal et d'une zone apaisée sur la rue de la Boube prolongée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est limitrophe aux projets d'aménagement du terrain des sœurs (mis en œuvre par voie de permis d'aménager dans le cadre d'une concession d'aménagement confiée à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), et aux opérations conduites par Est Métropole Habitat et la ville de Villeurbanne dans le cadre du Projet de renouvellement urbain des Buers (programmé dans le cadre du NPNRU). Toutefois il n'apparaît pas qu'il y ait des incidences susceptibles de se cumuler de manière significatives avec ces projets.

L'opération dite du terrain des sœurs a fait l'objet de l'arrêté préfectoral n°A08212P0018 du 11 octobre 2012 portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R122-3 du code de l'environnement, dispensant le projet d'étude d'impact.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pendant la phase chantier et compte tenu de la densité urbaine, les nuisances et impacts liés au chantier seront minimisés. En phase d'exploitation le projet favorise le développement des modes actifs. A l'issue des travaux de moyen et long termes :

- sur les séquences 1 à 3 et 5, ainsi qu'aux abords de la place des Buers le projet augmentera la place du végétal dans l'espace public et notamment le nombre d'arbres d'alignement ce qui contribuera d'une part à l'amélioration du cadre de vie des habitants mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur urbain.
- sur l'ensemble de l'opération à l'exception de la séquence 4b :
 - * les eaux pluviales seront infiltrées dans le sol favorisant limitant ainsi un petit cycle de l'eau plus proche de son cycle naturel que dans la situation actuelle (rejet des eaux pluviales au réseau d'assainissement unitaire) ;
 - * un matériel d'éclairage neuf et performant sera mis en place permettant de limiter la pollution lumineuse.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe dans un environnement urbain nettement anthropisé, il va dans le sens d'une amélioration globale du cadre de vie et de l'environnement : développement des modes actifs, développement des plantations sur l'espace public, limitation de la place de la voiture, restitution des eaux pluviales au sol, etc.

Les élargissement d'emprise du domaine public se feront principalement au profit de la place accordée aux modes actifs, et aux plantations sur le domaine public.

Compte tenu de ces éléments il nous semble que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe A : Illustrations des séquences du projet et temporalités associées.

Annexe B : Informations relatives aux rubriques 4.1, 4.2, 4.6, 5 du CERFA qui n'ont pas pu être portées sur celui-ci au vu de la place disponible dans le formulaire

Annexe C : photo aérienne des abords du projet et localisant le site Natura 2000 situé à 255m environ du nord du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Lyon

le, 11/12/2018

La responsable du Service Espaces Publics et Infrastructures

Signature

Cécile SACCO

